

Prospérer dans la guerre ? Redon pendant la Ligue (1589-1598)

Prospering in war time? Redon during the Wars of the League (1589-1598)

Philippe Hamon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2780>

DOI : 10.4000/abpo.2780

ISBN : 978-2-7535-3513-8

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2014

Pagination : 83-106

ISBN : 978-2-7535-3511-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Philippe Hamon, « Prospérer dans la guerre ? Redon pendant la Ligue (1589-1598) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-2 | 2014, mis en ligne le 30 juin 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2780> ; DOI : 10.4000/abpo.2780

Prosperer dans la guerre ?

Redon pendant la Ligue (1589-1598)

Philippe HAMON

Professeur d'histoire moderne, CERHIO UMR 6258, université Rennes 2

L'historiographie des villes en guerre donne fort logiquement la priorité aux difficultés, voire aux drames, qu'y provoque un conflit. Même quand les cités ne sont pas directement confrontées aux affres d'un siège ou d'un pillage, elles doivent subir la perturbation des réseaux d'échange et de communication, l'insécurité chronique pour les personnes et les biens¹. La situation est compliquée et souvent aggravée en temps de guerre civile, quand s'abolit la distance par rapport aux frontières terrestres ou maritimes, distance qui pouvait faire espérer de rester relativement à l'abri. Dans la France des Guerres de religion, la peur du danger peut marquer une génération entière². En Bretagne, malgré quelques inquiétudes ponctuelles, la situation reste relativement calme jusqu'à la huitième guerre (1585-1598). Alors les choses se gâtent sérieusement et la province, surtout à partir de 1589, s'enfonce dans une décennie d'affrontements. Elle sera d'ailleurs la dernière à émerger du cycle entamé en France en 1562, puisque ce n'est qu'au début du printemps 1598, avec la soumission du duc de Mercœur peu avant la signature de l'édit de Nantes, que les habitants de Haute-Bretagne bénéficient enfin du retour de la paix. Au cours de ces presque dix années de guerre, nombreuses sont les cités qui ont subi de sérieux préjudices : les villes ouvertes (Saint-Brieuc, Tréguier, Carhaix...) ont été particulièrement malmenées. Mais bien des villes closes ont connu des épisodes militaires dramatiques. Des sièges comme à Vitré, Fougères, Malestroit, Hennebont, Morlaix, Brest... Des événements intérieurs déstabilisants : arrestations massives à Nantes, journée des barricades de Rennes, assaut du château de Saint-Malo... Les déboires sont probablement plus nets dans les petites villes que dans les grandes, qui ont finalement toutes réussi à éviter les

1. Sur ce thème, voir par exemple : RAYNAUD, Christine (dir.), *Villes en guerre (XIV^e-XV^e siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2008.

2. À titre d'exemple : SOURIAU, Pierre-Jean, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champvallon, 2008.

affres d'un siège durable ou d'une prise de force par l'ennemi. D'où l'intérêt d'étudier Redon, petite cité largement épargnée par la guerre, pour essayer de comprendre les mécanismes qui lui assurent un tel privilège. Assise sur la rive droite de la Vilaine, quasi à la frontière de quatre diocèses (Saint-Malo, Rennes, Nantes et Vannes auquel elle appartient), elle traverse sans grand mal, et même de façon globalement profitable, cette décennie cruelle, habituellement présentée comme une période de crise qui viendrait, de façon conjoncturelle, interrompre un Âge d'or breton³.

Redon s'est progressivement développée au Moyen Âge autour d'un monastère bénédictin fondé en 832. L'abbaye Saint-Sauveur est l'unique seigneur de la paroisse Notre-Dame de Redon, qui couvre, très au-delà des cinq hectares et demi de la ville close, un terroir de plus de 1500 ha comprenant d'importants faubourgs (celui de Notre-Dame, au nord, où se trouve l'église paroissiale, celui de Saint-Pierre, au sud, qui abrite le port) mais aussi de nombreux écarts. Le domaine seigneurial de l'abbaye déborde largement Redon pour englober l'ensemble des terroirs situés entre Oust et Vilaine sur les paroisses de Bains, Brain et Langon. L'intégration de la ville dans une seigneurie ecclésiastique unique constitue une originalité en Bretagne : même une ville au profil proche comme Quimperlé, avec sa riche abbaye Sainte-Croix, possède une juridiction royale⁴. Comme beaucoup d'autres abbayes, Saint-Sauveur est passé sous le régime de la commendé⁵. Depuis 1528, l'abbé est un Italien. Deux frères, Giovanni et Bernardo Salviati, tous deux cardinaux, s'y sont succédé jusqu'en 1568. Ces neveux de Léon X ne résident évidemment jamais à Redon. C'est un de leurs propres neveux, Paul-Hector Scotti, comte de « Vigolain » et grand prévôt de Bussy, qui leur succède dans des conditions assez mal connues. Contrairement à ses oncles, ce n'est pas un personnage en vue et il est donc probable qu'il s'est contenté de bénéficier de la position élevée de la génération antérieure pour récupérer cette prébende. Son envergure limitée explique sans doute un trait étonnant de son parcours : Scotti en effet, tout laïc et commendataire qu'il soit, vient résider à partir de 1576 dans son logis abbatial de Redon ou dans les environs, au manoir de Bains en particulier. C'est de toute évidence à sa présence durable que Redon doit une autre originalité : compter en son sein une petite communauté italienne, qui comprend ceux que l'abbé a choisis comme fermiers pour son abbaye ou comme officiers pour sa seigneurie⁶.

3. CROIX, Alain, *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, Rennes, Ouest-France, 1993. L'historiographie bretonne plus ancienne, à commencer par Arthur de La Borderie, situait plutôt cet âge d'or à la fin du Moyen Âge, au temps des ducs Montfort.

4. LEGUAY, Jean-Pierre, « La ville de Quimperlé du XIII^e au début du XVI^e siècle », dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest, CRBC, 1999, p. 108-114.

5. C. LEMASSON, *Une abbaye bénédictine à la fin du Moyen-Âge. Saint-Sauveur de Redon (1461-1595)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Hervé Martin, Rennes 2, 1981, 113 + xv p.

6. Alexandre Cenine est fermier général de l'abbaye en 1574; Paul Fabron qui lui succède entre 1578 et 1582, est également procureur fiscal de Redon en 1574; Jean Fabron le

Redon ne possède pas de juridiction royale : la cour seigneuriale est la seule à y siéger et le capitaine de la ville est désigné par l'abbé ; en 1588, c'est un Italien nommé Jacques de Feste dans les sources françaises⁷. Les relations de Scotti avec la communauté monastique sont un des éléments les mieux documentés de la décennie qui précède la huitième Guerre de religion⁸. Mais on en sait malheureusement peu sur ce qui se joue entre lui et la communauté de ville. Cette dernière, sans avoir atteint un niveau d'institutionnalisation très poussé, compte cependant un procureur syndic et un miseur, ainsi qu'un système d'assemblées de ville⁹. C'est le corps de ville qui assure la gestion du temporel de la paroisse. Comme souvent, les hommes de la juridiction exercent des fonctions au sein de la municipalité. C'est le cas de François Lorier, particulièrement bien connu parce qu'il tient à partir de 1592 un livre de raison¹⁰. Il devient ainsi procureur fiscal de Redon et procureur syndic de la communauté, tout comme, un peu avant lui, l'a été Jean Macé, un autre membre des dominants redonnais qui monopolisent ces fonctions et sont unis entre eux par alliances et parrainages (Boué, Chesnaye, Gouro, Lorier, Macé, Mancel...). On les repère aisément dans les registres de baptême, d'ailleurs plutôt diserts pour la période sur les métiers et les fonctions. Nombreux sont ceux qui en leur sein pratiquent la polyactivité. Ainsi François Lorier, outre ses tâches d'officier seigneurial et d'agent municipal, est-il aussi impliqué dans la marchandise : il loue une salorge, un cellier et des greniers, commerce du vin d'Anjou, vend des céréales qui ne sont pas forcément issues des terres et fiefs qu'il possède et dont il afferme l'exploitation. Il sera également choisi comme capitaine d'une des deux compagnies de milice bourgeoise de la ville, peut-être à la suite de ses exploits comme roi du papegaut plusieurs années de suite¹¹. On remarque au passage que la communauté a son propre cadre de défense : en temps ordinaire, c'est sans doute elle qui fournit au capitaine de Redon l'essentiel des forces sur lesquelles il peut compter. Elles sont cependant limitées dans une

sera à son tour en 1596. Parmi les moines, Alexandre de Monty est natif de Trieste : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 9, f° 322.

7. Mentionné comme parrain lors d'un baptême le 7 février 1588. Les registres de baptême de Redon sont disponibles en ligne sur le site des archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

8. Voir par exemple : COURBOT, Cecilia, « L'abbaye de Redon en 1582. Gestion quotidienne et réforme d'un monastère bénédictin », *Annales de l'Association pour la Protection du Patrimoine Historique de Redon*, 1998, 64 p.

9. Sur les débuts de la communauté redonnaise au Moyen Âge, voir des éléments dans : LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981.

10. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 El 308, édité par : LE COQ, Nicolas, *Baptêmes, mortuages et autres choses dignes d'este raportés. Édition commentée d'un livre de raison de bourgeois de Redon (1592-1645)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix, Rennes 2, 1995.

11. La confirmation du droit de papegaut par Henri IV en 1596 souligne l'actualité du rôle de ce jeu pour l'entraînement militaire des habitants, « pour s'en servir quand l'occasion s'en offrira tant à la tuition et deffance de notredicte ville [de Redon] qu'en autres exploitcz ou nous les voudrons employer » : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1Ba 9, f° 316.

agglomération qui n'abrite, faubourgs compris, que 2 000 à 2 500 habitants¹². Le milieu dominant de Redon ne semble pas traversé par des clivages marqués, entre monde judiciaire et marchandise en particulier : il renvoie l'image d'une assez forte homogénéité. On remarque d'ailleurs que les Italiens, arrivés sur place au plus tôt à la fin des années 1560, ont été intégrés dans les réseaux d'alliances et de parrainages et non tenus en lisière, ce qui facilite sans doute les relations avec le seigneur-abbé. De même, à cette époque, les dominants redonnais peuvent faire entrer dans la communauté monastique des membres de leurs familles¹³. Pas d'opposition nette non plus entre la « ville clause¹⁴ » et les faubourgs, où certains membres des catégories aisées résident. On y trouve d'ailleurs le cœur de l'activité économique avec le port et le centre religieux avec l'église paroissiale Notre-Dame. Enfin, dotée d'une juridiction unique, Redon ne souffre pas des conflits de compétence si fréquents entre cours de justice dans d'autres villes. Ici les officiers royaux sont complètement absents. Or on sait combien leur agressivité professionnelle peut être grande, au service à la fois des droits de la couronne et de leur propre promotion. Cette absence de terrains sérieux de conflictualité interne ne peut être sans conséquence à l'heure où Redon doit affronter une situation de crise grave. Même les problèmes de gestion ou de « réforme » de l'abbaye, que l'on entrevoit dans les sources des années 1575-1585, semblent peu susceptibles dans ce contexte de créer ou nourrir des clivages au sein de la communauté urbaine.

Pour analyser cette décennie, la bibliographie disponible est assez réduite¹⁵. Le fonds de l'abbaye de Redon conserve des délibérations capitulaires à partir de 1593, mais en revanche il n'existe pas de registres de délibération de la communauté de ville, qui auraient été bien plus

12. Reprenant une méthode qu'il avait utilisée dès le milieu du XIX^e siècle pour évaluer le poids de la communauté calviniste de Vitré, Arthur de la Borderie calcule à partir des baptêmes redonnais la population de la paroisse, en faisant une moyenne des naissances sur dix années (1576-1585) multipliée par 25 pour correspondre à un taux de natalité de 40 % : il aboutit au chiffre de 2935 habitants pour l'ensemble, partie rurale comprise : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 869. Alain Croix, avec la même méthode, fournit des estimations pour le milieu du XVII^e siècle, soit 3 400 habitants avec le même taux de natalité, ou 4 500 avec un taux de 30 % : *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, tome I, p. 140.

13. C'est le cas de Jean Perroteaux, sacristain et scribe en 1582, de Daniel Boué, novice la même année : COURBOT, Cécilia, *op. cit.*, p. 29. C'est aussi celui de Marc Foulgeré, régulièrement présent dans le registre capitulaire de 1593-1600.

14. Graphie reprise de Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 E 1707 (minutes Compaignon).

15. On retiendra cependant les passages concernant la période dans TRÉVEDY, Julien, *Histoire militaire de Redon*, Redon-Rennes, Caillère, 1893 et dans OYALLON, Félix, *Redon à travers les siècles*, Nantes, L'auteur, 1997. Des informations précieuses proviennent de mémoires d'étudiants : voir en particulier ceux de LEMASSON C. et LE COQ, Nicolas, déjà cités. D'une façon plus large, les travaux de dépouillement d'Hervé Le Goff m'ont été précieux, en particulier le catalogue prosopographique (non publié) qu'il a réalisé sur la Bretagne du temps de la Ligue et dont les apports ne sont qu'en partie repris dans son livre : *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, PUR, 2010, Je le remercie une fois encore pour sa générosité.

utiles ici. Les registres de baptême de la période sont heureusement d'une grande richesse : avec le livre de raison de François Lorier, ils fournissent un cadre social précieux. Un rôle de la juridiction de Redon (1592-1593) et surtout le cahier d'une levée fiscale sur le port entre mai 1594 et avril 1595 apportent beaucoup sur la conjoncture économique¹⁶. Deux registres notariés, dont la conservation est exceptionnelle à cette date en Bretagne, n'ont malheureusement fourni presque aucun élément utilisable pour cet article¹⁷. Chaque source locale, sous son angle propre, nous parle plus ou moins précisément de la conjoncture de guerre. Il en va de même pour des sources produites dans une perspective plus large : correspondances royales, chronique d'un homme de loi rennais, requêtes auprès des parlements rivaux de la province, précieuse enquête de 1589 sur les débuts du soulèvement ligueur breton, dans lesquelles le sort de Redon est évoqué, et parfois infléchi.

Sur le plan conjoncturel, un coup de semonce retentit à Redon au cours de l'été 1585. Il s'intègre dans la première phase de la huitième Guerre de religion quand, sous la pression des Guises et de la Ligue, Henri III met de nouveau hors la loi les huguenots (édit de Nemours, juillet 1585), ce qui entraîne une reprise des hostilités. En Bretagne, la situation est rendue incertaine par le jeu ambigu par rapport au roi du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne¹⁸. Du moins Mercœur est-il pleinement engagé dans la lutte contre les protestants. Il fait entrer des troupes à Redon et installe sur place un gouverneur visiblement nommé par lui, René du Pé d'Orvault, qui se lance semble-t-il dans un programme de fortifications. À ses côtés se trouve René de Rieux-Sourdéac, qui dirige depuis Redon une attaque contre la communauté protestante de La Roche-Bernard (juin 1585)¹⁹. Cependant, dès le mois de septembre, les choses semblent s'apaiser et Henri III peut ordonner que les troupes quittent la ville et que les fortifications entamées soient démolies. Visiblement, tout est fait pour rétablir à Redon l'autorité de l'abbé²⁰. Le calme revient ensuite, au point que Scotti, en 1586 semble-t-il, demande même à Mercœur l'autorisation de restaurer une passerelle et une

16. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 B 3722 et 2 G 242/3. Si le second document est d'une lisibilité parfaite, le registre de la juridiction pose parfois de réels problèmes paléographiques, ce qui explique sans doute qu'il n'ait guère été utilisé jusqu'ici.

17. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 E 1706 (Guynemer, 1595-1597) et 1707 (Compaignon, 1582-1587). On n'y trouve pratiquement que des ventes ou échanges de parcelles de terre, parmi lesquelles on remarque la présence de vignes, encore cultivées à cette date à Redon et aux environs.

18. LE ROUX, Nicolas, « Un prince "obligé de droit divin". Les engagements du duc de Mercœur sous le règne d'Henri III », dans BURON, Emmanuel et MÉNIEL, Bruno (dir.), *Le duc de Mercœur (1558-1602). Les armes et les lettres*, Rennes, PUR, 2009, p. 27-74.

19. LE GOFF, Hervé, *op. cit.*, p. 34.

20. CHAMPION, Pierre, FRANÇOIS, Michel et BOUCHER, Jacqueline, *Lettres de Henri III roi de France*, tome VII (1585-1587), Paris, Société de l'histoire de France, 2012, n° 6115, p. 144, 6123, p. 145 et 6127, p. 146. Attention cependant à l'annotation, qui confond abbé de Saint-Melaine de Rennes et de Saint-Sauveur de Redon (p. 145, note 2) ainsi que Le Conquet et Concarneau (note 4). De plus, peut-être en raison de la leçon d'une copie fautive, les lettres évoquent les sieurs de « Loudéac » pour Sourdéac et « Revan » pour Orvault...

porte qui lui permettent, depuis son logis abbatial, de gagner « la motte de pitié qui est hors la ville dudict Reddon²¹ ».

L'heure des ruptures en Bretagne, comme dans une large partie du royaume, sonne en 1589. Les 23 et 24 décembre 1588, pour mettre un terme à ce qu'il juge être une menace directe contre son autorité, Henri III fait exécuter le duc de Guise, puis son frère le cardinal. Sur fond de guerre toujours en cours contre les protestants, ce coup de majesté entraîne la sécession progressive de toute une partie des sujets catholiques du roi, qui jugent qu'il a trahi l'idéal que représentait la Ligue en matière de réforme du royaume et de lutte contre l'hérésie, idéal incarné selon eux par Henri de Guise. En Bretagne, ce n'est véritablement qu'en avril 1589 que la rupture est consommée entre Henri III et Mercœur. Elle s'approfondit encore quand, en août 1589, le calviniste Henri de Navarre prétend succéder sur le trône à son prédécesseur assassiné. La province se divise, Rennes restant fidèle au roi, quand Nantes ou Vannes suivent Mercœur dans le camp ligueur. C'est ce camp que Redon rejoint au printemps 1589. La ville cependant se rallie à Henri IV dès juin 1595, près de trois ans avant la soumission de Mercœur. Les conditions de ces deux ruptures, qui ne donnent lieu à aucun affrontement sur place, fournissent de premières indications sur la position originale de Redon dans la guerre civile. Ensuite, il faudra comprendre pourquoi la ville, qui semble un enjeu stratégique de premier ordre en Bretagne, a été épargnée par les opérations militaires. La réponse est largement liée à la façon dont les Redonnais, leur gouverneur et la garnison de la ville ont su utiliser la situation à leur avantage commun.

Penser les ruptures

L'entrée de Redon dans la Ligue est connue avant tout par une source judiciaire. Le sénéchal de Rennes réunit, au printemps 1589, de nombreux témoignages dénonçant les agissements ligueurs dans toute la Haute-Bretagne. Certains concernent Redon, ce qui permet, en raison même de la nature de la source, de mener une analyse politique des forces en présence et des événements²². Les témoins s'accordent tout d'abord sur le fait que l'abbé Scotti est favorable à Mercœur. Il est accompagné dans son choix par plusieurs Italiens de son entourage, dont le capitaine de la ville²³. Peut-être le passage du gouverneur à Redon le 13 mars a-t-il resserré ce lien. Mais il n'est pas sûr, à cette date, que le fait de « ten[ir] ladite place pour Monsieur le duc de Mercœur » soit encore clairement perçu comme un choix de rupture. Quoi qu'il en soit, les témoignages semblent ensuite se contredire pour ce qui est du choix des habitants. Un tailleur de drap affirme : « Les

21. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 3 H 45/3.

22. JOÛON DES LONGRAIS, Frédéric, « Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. 41, 1911, p. 77 et 1912, p. 210-212.

23. Un témoin mentionne aussi son frère : il doit s'agir de Pirro Scotti, comte de Vigolain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui est parrain à Redon le 9 juillet 1588.

habitants dudit Redon ont par plusieurs fois declairé audit abbé de Redon qu'ils ne seroient point de la Ligue et que, s'il venoit ung gentilhomme du pays qui fust serviteur du Roy, ils luy obéiroient. » À quoi un soldat capturé lors d'un engagement à Guichen et retenu prisonnier à Redon, répond après sa libération : « Toute la ville est de la Ligue. » En fait, il suffit de resituer ces propos dans une chronologie fine pour résoudre la contradiction. Le tailleur de draps en effet, évoque la situation redonnaise d'avril 1589, à une date où rien n'est joué dans la ville. Elle n'a visiblement pas fait son choix et les incitations, voire les ordres, de son seigneur-abbé ne suffisent pas à entraîner habitants et communauté de ville. Scotti et ces derniers ont débattu de leur option politique, comme en témoignent les déclarations évoquées par le tailleur de drap, et l'obéissance n'est donc nullement automatique de la part des Redonnais. Pour beaucoup d'entre eux, rompre avec le roi, c'est risquer de sombrer dans le désordre. En outre, il se peut que certains gardent un mauvais souvenir de l'intrusion des hommes de Mercœur en 1585. Tout se joue ensuite en mai car, nous rapporte toujours le tailleur de draps, contrairement aux souhaits des habitants, aucun « gentilhomme serviteur du Roy » ne vient à Redon. Bien au contraire, ce sont 200 soldats se réclamant de Mercœur qui entrent en ville, avec l'approbation, sinon la complicité de Scotti et des siens. Désormais, la ville est militairement tenue par un des deux « partis ».

Pour Redon comme pour toute agglomération un peu importante, en période de guerre civile, il est impossible de rester neutre. Pour autant, le souci de l'ordre local ne disparaît pas : le préserver reste même essentiel pour la plupart des habitants²⁴. Or, pour garantir le calme sur place, il faut désormais accepter de se rallier, même sans enthousiasme, au camp ligueur. En effet, chasser les troupes de Mercœur exigerait un véritable affrontement armé au cœur même de la ville, après une mobilisation efficace et massive. Ceux qui y seraient prêts (s'il y en a...) ne l'emportent pas et c'est fort logiquement que notre second témoin, le soldat Jean Badault, peut affirmer, en juillet 1589, que toute la ville « est de la Ligue ».

Ce même mois, un second témoignage est reçu, celui de l'écuyer François de la Tourneraye que servait Badault et qui a été capturé en même temps que lui. Or, à part Scotti et les Italiens qui l'entourent, quand il s'agit de nommer des coupables, les deux hommes ne désignent pas du tout le même type de personnages. La Tourneraye évoque ceux qui commandent à Redon et y ont sans doute conduit les troupes en mai : un noble de Guignen, Georges de France, celui-là même qui l'a capturé à Guichen en juin, et « un appelé Vincendière », probablement membre d'une famille de notables nantais cliente de Mercœur. On est ici dans une vision stratégique qui évoque les chefs et le parti, à l'échelle de la province. Le regard du soldat Badault est bien différent : à Redon il dénonce l'engagement de

24. Pour une réflexion plus large sur cet aspect : HAMON, Philippe, « Paradoxes de l'ordre et logiques fragmentaires : une province entre en guerre civile (Bretagne, 1589) », *Revue historique*, 2014/3, n° 671 ; p. 597-628.

deux « hostes » et d'un tavernier. Est-ce parce qu'il s'agit de son horizon social de référence? Selon lui, à Redon l'un d'eux « s'emploie fort à la garde de ladite ville pour ledit sieur de Mercœur » : mais est-il sous les armes dans les troupes du gouverneur, ou plutôt au sein de la milice urbaine? Il est clair du moins qu'il s'agit de personnages plus modestes que ceux qu'identifie La Tourneraye, issus d'un milieu fréquenté assidument par les soldats, dont beaucoup, en raison du contexte de guerre civile, sont des combattants d'occasion. D'ailleurs les hommes levés par Georges de France et qui ont combattu à Guichen sont pour leur part souvent des petits nobles du pays, les uns issus de Guignen, d'autres du pays de Lamballe, d'autres encore de Guéméné-Penfao. Le contrôle de la ville mobiliserait donc à la fois des hommes de l'extérieur, avant tout d'un extérieur proche, et des habitants de Redon, faubourgs inclus (c'est là que réside l'hôtelier Gallon, spécialement dénoncé par Badault) : premier indice d'une symbiose qu'on retrouvera plus loin.

Au printemps 1589, l'entrée dans le camp ligueur ne donne donc finalement lieu à aucun affrontement armé à Redon. La seule violence que dénonce un des témoins est la capture d'un habitant de la ville, qui est rançonné avant d'être libéré. Et il est d'ailleurs difficile de savoir s'il s'agit d'un geste politique ou bien d'un débordement lié au contexte militaire. Par ailleurs, un des officiers de la justice de l'abbaye, l'alloué Jean Le Febvre, quitte la ville pour se réfugier à Rennes : il sera remplacé par Antoine Gouro qui était quelques années plus tôt le conseiller juridique du chapitre²⁵. Bien peu de choses finalement : Redon parvient donc à entrer en guerre civile dans le calme...

Ce n'est qu'après cette première phase qu'apparaît un homme qui va avoir un rôle considérable dans la suite des événements. François de Talhouet, cadet d'assez bonne noblesse possessionné dans le Vannetais oriental (Kerédren en Questembert, La Grationnaye en Malansac...) et, du chef de sa femme, au Boisorhant en Sixt, non loin de Redon, s'est engagé au service de Mercœur²⁶. Capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, il sert le duc dans d'importantes opérations militaires, dont le siège de Vitré (mars-août 1589). C'est selon toute vraisemblance pour le récompenser de cet engagement que Mercœur le nomme gouverneur de Redon et garde de la côte de tout le secteur de la basse Vilaine²⁷. On ignore la date précise

25. Le Febvre est cité comme témoin dans une procédure au parlement de Rennes le 19 juillet 1589 : HALGOUËT, Hervé du, *Inventaire des archives du château de Trédion (1400-1830)*, Paris, Champion, 1911, p. 17. Il prend part aux premiers états royaux de Rennes en décembre 1590 : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2643, p. 67. Il revient à Redon où il retrouve sa charge d'alloué après le ralliement de la ville au roi en 1595; il y meurt l'année suivante : LE COQ, Nicolas, *op. cit.*, p. 56, n° 70.

26. Voir sa notice dans MAUGER, Martin, *Les gentilshommes bretons entre le roi et la Ligue. Approches de l'engagement nobiliaire en Bretagne au cours de la huitième guerre de Religion (vers 1588-1598)*, mémoire de master 2 sous la dir. d'Ariane Boltanski, Rennes 2, 2008, tome 2, p. 164-165.

27. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 9, f°311-312.

de sa nomination : elle est effective au plus tard au début de 1590²⁸, et a sans doute été décidée à la fin de l'été 1589. Jacques de Feste, le capitaine proche de l'abbé Scotti, reste cependant en place, ou du moins garde son titre, mais désormais, sur le plan militaire, c'est incontestablement Talhouet l'homme fort de la ville, dans laquelle il commande une importante garnison. Il continue pendant plusieurs années à servir efficacement Mercœur et est en particulier un des acteurs de la victoire remportée sur les royaux à Craon le 23 mai 1592.

Pour autant, c'est ce même Talhouet qui joue un rôle décisif dans le basculement de la ville dans le camp royal en 1595²⁹. Il juge en effet que la conversion de Henri IV (25 juillet 1593) puis son sacre (27 février 1594) rendent légitime de lui redonner sa fidélité. Il semble vouloir convaincre Mercœur de franchir le pas, du moins est-ce ainsi que son évolution est présentée par les contemporains³⁰. Mais faute d'y parvenir, il finit par se résoudre à négocier sans son chef. L'affaire est menée au plus haut niveau dans le camp royal : Henri IV suit les pourparlers à distance, sensible à l'importance stratégique de Redon et au rôle d'entraînement que peut avoir la soumission de Talhouet. Malgré certains témoignages, ce dernier n'a cependant toujours pas changé de camp en mai 1595³¹. Ce n'est que début juillet 1595, après une rencontre avec le maréchal d'Aumont, qui commande pour le roi en Bretagne, qu'il se rallie, moyennant une série impressionnante de garanties et d'avantages³². Le moindre n'est pas son maintien comme gouverneur de Redon, dont il obtient au passage la survivance pour son fils aîné. Mais il en est d'autres comme la promesse d'une somme de 20 000 écus que lui devait Mercœur « tant pour rançons de prisonniers que pour paiement de gens de guerre » et que payeront ensuite les États de Bretagne³³. La garnison de Redon suit son chef dans son ralliement. Il est vrai qu'il disposait depuis 1589 d'un vrai prestige militaire, que sa belle conduite à Craon avait amplifié. Un compagnonnage de cinq années, en particulier avec la compagnie d'ordonnance dont il est directement le capitaine, joue également. En outre Talhouet a eu tout le loisir de convaincre au

28. Talhouet est cité le 13 mars comme « gouverneur de la ville de Redon » quand il est parrain lors d'un baptême.

29. ROLLAND, Amélie, *Le journal de Jean Pichart, notaire royal et procureur au parlement de Rennes 1589-1598*, mémoire de master 2 sous la direction de Philippe Hamon, Rennes 2, 2010, p. 109-110.

30. Voir le témoignage oculaire, fin septembre 1594, du chanoine Moreau, *Mémoires sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, Henri Waquet éd., Quimper, Archives du Finistère, 1960, p. 168.

31. En février, il aurait refusé l'accès de Redon à Mercœur : en fait il ne s'agit que d'une crainte du duc. Des négociations sont en cours en mars : OYALLON, Félix, *op. cit.*, p. 39-40. Le premier mai 1595, lors de la montre d'une compagnie à Redon, le document précise qu'elle tient garnison pour la Sainte Union des catholiques et que Talhouet agit « soubz l'autorité de monseigneur le duc de Mercœur » : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1124.

32. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 9, f° 310 v°-312 : traité fait à Comper le 2 juillet, ratifié par le roi le 24 janvier 1596.

33. En décembre 1595, Talhouet se voit attribuer 10 680 écus pour le remboursement de quatre mois de soldes qu'il a avancées à ses troupes : TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 99.

moins les cadres de ses troupes du bien fondé de ce changement de camp, qui garantit d'ailleurs aux soldats et aux officiers leur poste et leur rôle, avec une complète amnistie. Par ailleurs, si la promesse des 20 000 écus évoquée plus haut peut faciliter les versements des soldes, on va voir bientôt que la possibilité de demeurer à Redon, dans une position en soi favorable, a dû également rassurer. Même si des unités nouvelles apparaissent à partir de l'automne 1595, les registres paroissiaux et quelques sources complémentaires permettent d'identifier des combattants qui mènent effectivement à Redon toute leur carrière pendant la décennie de guerre³⁴.

Les Redonnais vont suivre leur gouverneur et ses hommes dans ce changement de camp, alors même que la communauté de ville et les habitants sont restés totalement à l'écart des négociations. On ne décèle dans la ville aucune résistance ligueuse au ralliement au roi. Comme en 1589, décideurs et dominants semblent bien suivre le pouvoir militaire local dans ses choix, ce qui évite de nouveau les affrontements sur place. Il est vrai que, cette fois encore, il faudrait en avoir les moyens. Et comme Henri IV a également promis une amnistie pour l'ensemble des habitants, l'absence de poursuites ultérieures est une garantie supplémentaire. Les sources de 1595 ne nous disent rien du comportement du seigneur-abbé Scotti. Il est possible qu'il soit diminué par l'âge ou la maladie car il mourra en janvier de l'année suivante, Mais il est probable qu'il s'est lui aussi éloigné de Mercœur. En effet, s'il a pris soin entre 1590 et 1593 d'envoyer un représentant aux États provinciaux que les ligueurs bretons réunissent chaque année, depuis 1594, il s'en est abstenu.

Ainsi est-ce localement dans un grand silence documentaire que résonne la décision du gouverneur Talhouet. D'une façon paradoxale, quand on sait l'importance que le récit historique traditionnel attache à de tels épisodes au cours des conflits, ce silence nous incite donc à appréhender ce changement de camp comme un non-événement redonnais. Le livre de raison de François Lorier est ici révélateur, puisque même lui ne le mentionne pas. Il est vrai qu'il n'est pas très disert sur les événements politiques. Mais on remarque qu'il a pourtant pris soin de noter une trêve en août 1593, qu'il en mentionne une autre en janvier 1596, ainsi que, ce même mois, la mort du seigneur-abbé Scotti³⁵. Lorier fait également écho au retour de la paix en 1598 : on a le sentiment que ce type d'événement lui importe plus qu'un changement de camp qui n'a finalement guère d'incidence dans la ville. On peut cependant déceler un possible effet de la nouvelle conjoncture de l'été

34. Laurent Goujon, sieur de la Feillée, y est capitaine d'une compagnie de gens de pied en mai 1595 comme en février 1597. Pierre Glue, sieur de Launay, est sergent d'une compagnie de gens de pied à Redon à l'automne 1590, cité comme capitaine en mars 1595 et toujours là en décembre 1596. Quant à Raoul Aliot, sieur de Noyal et simple membre d'une compagnie de gens de pied, il est localisé à Redon de février 1594 à novembre 1597.

35. Le décès du « sieur de Redon » est également mentionné dans les marges du registre notarial de Guynemer. En 1595, le tabellion garde trace d'un autre décès, celui de « made-moiselle de la Chastegneraye » (Anne Mouraud), le premier novembre, sans aucune allusion non plus au retour à la fidélité au roi.

1595. Alors que les Rennais ont appris le 3 juillet « les premières nouvelles de la reddition de Redon³⁶ », dès le 13, les registres capitulaires de Redon notent la présence à l'abbaye d'Esther du Bouchet, dame de la Prévalaye, femme d'un important notable royaliste de Rennes, qui est arrivée « a pied avec plusieurs gentilzhommes et damoyelles et monsieur le recteur de Toussaintz de Rennes en voyage céans³⁷ ». Le mode de déplacement et le mot « voyage » montrent qu'on a affaire ici à un pèlerinage. Saint-Sauveur de Redon, bien dotée en reliques, est une destination traditionnelle et qui demeure vivace à la fin du XVI^e siècle. Mais ce retour rennais coïncide trop directement avec le ralliement de la ville pour relever d'un simple hasard. Le geste est signifiant, alors que la sécurité du secteur reste très relative, avec des troupes de Mercœur toujours à proximité. Si rien ne nous garantit que de tels pèlerinages n'ont pas eu lieu au cours des deux années précédentes, sans que les registres capitulaires y fassent mention, il est clair que le contexte redonnais de l'heure donne un sens particulier à l'évocation de ces pieuses dévotions. Mais si le greffier du chapitre précise qu'Esther du Bouchet a donné « ses veufs [vœux] » sous la forme de quatre cierges, a fait un don de dix écus aux religieux et a même signé de sa main le registre, là encore rien n'évoque explicitement le retour de Redon au camp royal. Ainsi dans une même logique que pour Lorier, fait-on ici mémoire d'événements pacifiques et non partisans, vus d'une ville qui, après comme avant juin 1595, demeure étonnamment épargnée par la guerre.

Une ville épargnée par la guerre

La tradition historiographique bretonne a depuis trois siècles identifié, et à juste titre, la décennie des guerres de la Ligue comme une période critique de l'histoire de la province³⁸. À coup sûr, elle est en Bretagne la plus dramatique entre le temps de la guerre d'Indépendance (1487-1491), si ce n'est celui de la guerre de Succession (1341-1364), et la période révolutionnaire. Placée géographiquement au cœur d'importantes circulations militaires, à proximité de places disputées (Blain au sud-est, Malestroit à l'ouest), Redon paraît une cible toute désignée, un enjeu stratégique évident, bien perçu à l'époque, et qui ne peut qu'attiser les convoitises des deux camps. Redon abrite en effet le pont le plus en aval sur la Vilaine, puisque La Roche-Bernard n'en a pas (le passage du fleuve s'y fait en bac) et que le pont de Rieux, à l'existence intermittente, est alors détruit depuis longtemps. Pour qui se rend de Nantes en Basse-Bretagne, aussi bien vers Vannes que vers la côte nord, « il n'y a aultre passage assuré », à en croire

36. Voir note 29.

37. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 3 H 40, registre capitulaire 1593-1600, f° 18.

38. Voir à titre d'exemple le dernier chapitre du livre d'Hervé Le Goff, *op. cit.*, p. 355-412, qui dresse un bilan de la période et est intitulé : *Stupeur et tremblement ou le champ du désastre*. CROIX, Alain, *L'Âge d'or...*, *op. cit.*, p. 66, souligne que « ces guerres de la Ligue, véritable explosion militaire, concernent toute la province » et « ont entraîné une somme de misères dont on imagine mal la gravité ».

les Redonnais³⁹. La place est donc « de grande conséquence et importance a tout le pays », d'autant plus qu'elle est au cœur d'un réseau de cours d'eau avec, outre la Vilaine, l'Oust, le Don, la Chère et l'Aff, réseau qui s'articule à d'importantes zones palustres pour rendre la traversée du secteur, hors des itinéraires aménagés, plus difficile encore.

Pour Henri IV en 1595, mettre la main sur Redon, c'est donc compliquer sérieusement les communications de Mercœur entre sa capitale nantaise et tout l'Ouest de la province, où il conserve encore des points d'appui importants⁴⁰. Mais ce n'est pas tout car Redon occupe une position charnière sur la Vilaine, axe important comme voie commerciale entre le proche Atlantique, le bassin ligérien, la côte sud et l'intérieur de la Bretagne. Vin et sel remontent le fleuve, alors que céréales et bois le descendent. Les navires de haute mer, en fonction de leur taille, jettent l'ancre au port de Redon ou un peu en aval ; le trafic amont est assuré par la batellerie fluviale⁴¹. Mettre la main sur le port de Redon signifie donc interrompre ou exploiter un trafic commercial non négligeable.

Pour autant, jamais Redon ne fait l'objet d'une attaque en règle ou d'un siège. Une telle éventualité est envisagée à plusieurs reprises, ainsi en mai 1590 de la part du prince de Dombes qui commande les royaux en campagne dans le Vannetais⁴². La menace la plus nette se produit juste après le changement de camp de Talhouet. En août 1595, Mercœur songe sérieusement à mettre le siège sous les murs de Redon, ce qui inquiète jusqu'à Henri IV. Mais l'affaire n'aboutit pas, d'autant que les royaux ont eu le temps d'envoyer à Talhouet, depuis Rennes, des renforts en troupes et en munitions. Selon Jean Pichart, une autre tentative est envisagée en décembre, « mais ce ne fut qu'une faillite⁴³ ». Si Redon est épargnée, cela ne veut donc pas dire que l'ambiance y soit toujours sereine, car le climat de menace peut peser durablement. En 1592 y croupit d'ailleurs en prison un homme « accusé d'avoir conspiré la vante de ceste ville⁴⁴ ». Même sans trahison, une attaque surprise est toujours possible, d'autant que l'espionnage militaire n'est pas absent : en 1594, un personnage est ainsi remboursé, sur ordre du maréchal d'Aumont, pour des frais faits « dans Redon où il estoit en intelligence pour le service du roy, laquelle ayant

39. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 3199 (mémoires).

40. Comme l'écrit au roi Philippe Duplessis-Mornay en juillet, tenir Redon « qui sépare la haute Bretagne de la basse, ôte à M. de Mercœur le moyen de secourir ses places » : OYALLON, Félix, *op. cit.*, p. 40.

41. Pour un témoignage sur l'importance du commerce sur la « rivière de Redon » en 1591 : CARNÉ, Gaston de, « Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne », *Archives de Bretagne, Documents sur la Ligue en Bretagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1899, t. XI, p. 79. C'est l'« entrepôt obligatoire pour tout le diocèse de Rennes » selon CROIX, Alain, *La Bretagne...*, *op. cit.*, tome I, p. 59.

42. LE GOFF, Hervé, *op. cit.*, p. 124.

43. ROLLAND, Amélie, *op. cit.*, p. 109-110 et 117. Sur des envois d'armement à Redon en août : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2914, f° 243.

44. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 B 3722 (2 octobre 1592), document non folioté.

esté découverte auroit été contraint s'en retourner à Rennes⁴⁵ ». Mais finalement Redon reste pendant toute la période totalement à l'écart des opérations militaires, si ce n'est le passage ou la concentration de troupes qui se rendent sur des théâtres d'opération plus ou moins éloignés⁴⁶. Il faudrait un hasard bien conséquent pour expliquer à lui seul ce privilège redonnais pendant une décennie entière, alors que l'intérêt stratégique de la cité ne se dément pas. L'existence d'un lieu de culte prestigieux, associé à un pèlerinage célèbre, n'est certainement pour rien là-dedans : la riche abbaye offre une cible supplémentaire et nombreuses sont celles qui sont ravagées pendant la période. Quant au pèlerinage, celui de saint Yves à Tréguier, pour n'en retenir qu'un, n'a nullement préservé la petite cité épiscopale des ravages de la guerre dès 1589⁴⁷.

L'analyse des réseaux commerciaux semble pouvoir fournir une explication. Redon en effet est un point de passage obligé pour d'importants échanges entre le secteur ligueur, à commencer par Nantes, et Rennes et son bassin, point d'appui des royaux. Sur la Vilaine, c'est d'un camp à l'autre que circulent les cargaisons de sel, de vin, de céréales qui passent par Redon où elles sont repérées grâce au paiement des taxes. Elles sont ensuite transportées, suivant la formule d'un registre fiscal, « hors le party⁴⁸ ». Ces échanges se font aussi par voie de terre, ainsi pour du bétail expédié de Redon à Rennes.

En mai 1595, en dehors de toute trêve, des marchands rennais sollicitent même le conseil d'État et des finances du duc de Mercœur pour obtenir une baisse des droits sur le vin d'Anjou qu'ils importent, qui est taxé au bénéfice des caisses ligueuses, à Nantes et surtout à Redon. Et le conseil leur donne satisfaction, leur accordant un rabais d'un tiers sur la taxe en vigueur⁴⁹. On n'a aucune raison de croire que le flux des échanges commerciaux ait été perturbé par le changement de camp de l'été 1595. Tout ceci témoigne du fait que la guerre civile, dans ce contexte, n'est pas absolue et laisse place à des arrangements économiques et financiers entre les deux camps : aussi le commerce redonnais est-il toujours actif. Aux données fournies par le registre fiscal conservé pour 1594-1595, s'ajoute un second témoignage, qui confirme que l'état de guerre ne semble pas perturber les flux. Dans le contentieux porté devant la cour seigneuriale de Redon entre mars 1592 et janvier 1593, les nombreux litiges liés au trafic fluvial sont la marque d'une activité soutenue. L'absence de toute allusion, dans les procédures, aux effets de la guerre, confirme qu'elle n'est pas ici un obstacle aux échanges. Certes, le constat selon lequel le commerce

45. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2913, f° 221 v°.

46. Le 4 septembre 1594, selon Pichart, « Monsieur de Mercœur est à la campagne vers Redon, où il mande ses garnisons d'ici auprès, et en fait son gros pour secourir ceux du chateau de Morlaix » : ROLLAND, Amélie, *op. cit.*, p. 101.

47. Sur la prise de la ville et son pillage en novembre 1589 : LE GOFF, Hervé, *op. cit.*, p. 102-103.

48. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 G 242/3, f° 4.

49. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 G 242/3, f° 36.

maritime et fluvial est loin d'être paralysé en Bretagne par les guerres de la Ligue est plus général et ne se limite nullement à Redon⁵⁰. Mais la situation redonnaise donne le sentiment que les conditions locales d'exercice y sont particulièrement paisibles, et ce tout au long de la décennie, loin de toute agression aussi bien terrestre que maritime, car il n'y a pas de corsaires qui remontent aussi haut la Vilaine.

Doit-on alors supposer que les chefs politiques et militaires se seraient, au moins tacitement, entendus pour épargner Redon, et préserver ainsi des échanges utiles aux deux camps ? Il est certain que le souci de garantir des rentrées fiscales grâce aux flux commerciaux fait partie des préoccupations des décideurs. Mais il est peu probable qu'il les retiendrait face à l'opportunité tactique ou stratégique d'un siège ou d'un assaut, ni même, dans l'urgence du quotidien, face aux profits immédiats que peut assurer à une armée le pillage d'une ville marchande auquel s'ajouterait celui d'une riche abbaye. Compte tenu des pratiques et des convictions alors en usage dans ces milieux, il est hautement improbable que Redon ait été sciemment épargnée pour cette raison. On comprendrait d'ailleurs mal, sinon, projets et tentatives évoqués plus haut.

Mais alors pourquoi aucun d'entre eux n'a-t-il abouti ? On en vient ici à une explication plus solide : la qualité des défenses que Redon peut opposer à un adversaire. La ville ne possède pourtant pas de fortifications exceptionnelles, ni de château imposant. Si ses murailles ont fait l'objet de travaux de ravalement, voire de modernisation, pendant la guerre civile, ceux-ci semblent d'envergure limitée⁵¹. Redon peut cependant bénéficier de protections naturelles liées à la proximité des eaux fluviales et palustres. Mais l'essentiel n'est pas là. En raison même de sa position stratégique, la ville abrite une garnison aux effectifs inhabituels, et cette situation ne vaut pas seulement quand une menace précise se dessine, comme on l'a vu pour l'été 1595. Ces effectifs s'expliquent à la fois par l'enjeu même que représente la ville, qui doit être particulièrement bien gardée, et par sa localisation sur les réseaux routiers, qui rend les hommes qu'elle héberge rapidement mobilisables dans toutes les directions, au cœur d'un secteur de Bretagne durablement disputé entre les deux camps (songeons aux sièges ou prises de Châteaubriant, Blain, Malestroit, Comper...).

Des témoignages de 1595 parlent de 1 400, voire de 1 600 hommes placés alors sous l'autorité de Talhouet⁵². Il y a probablement ici une nette exagération, à moins qu'une partie des troupes relevant de Talhouet ne soit

50. LE GOFF, Hervé, *op. cit.*, p. 404-409.

51. Bastions attribués à Talhouet : TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 75. Travaux sous Mercœur : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 3199 (mémoires). Au temps des royaux, versement de fonds pour les fortifications à l'automne 1595 et paiement de vingt écus à Jean Deniau, « ingénieur à Redon », qui y dirige les travaux : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2914, f° 265 et f° 404.

52. 1 200 hommes de pied français et 400 chevaux à Redon au début de l'année suivant Duplessis-Mornay : OYALLON, Félix, *op. cit.*, p. 40 ; Rosnyvinen de Piré, le premier historien de la Ligue, au début du 18^e siècle, attribuée à Talhouet 1 000 hommes de pied et 400 chevaux au moment de sa soumission : TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 91.

pas cantonnée à Redon. Cependant, on dispose de preuves concordantes selon lesquelles la ville abrite environ 650 soldats en 1591 et autour de 600 à la fin de 1595⁵³. En 1591, l'effectif redonnais s'avère le plus élevé de toutes les villes tenues par la Ligue : il est deux fois supérieur à celui de Nantes. En 1595, il pourrait s'agir du deuxième ou troisième effectif de la province après Guingamp et sans doute Rennes, sur les 34 garnisons royales alors soldées. Avec autant d'hommes pour garnir une enceinte, même médiocre, Redon dispose d'un atout de premier ordre en matière de sécurité.

Mais le remède pourrait bien s'avérer pire que le mal. En effet, au vu des effectifs de la petite agglomération redonnaise, ceux de la garnison ne représentent pas moins d'un soldat pour cinq habitants environ, ce qui est un ratio tout à fait exceptionnel. Il n'y a pas de château pour héberger au moins une partie de ces troupes et aucune source ne mentionne leur installation dans certains des vastes locaux de l'abbaye. Le logement d'une telle masse de soldats, souvent turbulents, par la population elle-même, est ordinairement présenté comme une vraie nuisance, voire une catastrophe pour les villes qui subissent cette contrainte en période de conflit. Or à Redon on semble avoir trouvé une combinaison presque idéale pour retourner en avantage cet inconvénient supposé. Il faut tout d'abord souligner que les effectifs complets ne résident sur place que pendant les quartiers d'hiver : il est donc des périodes où leur présence est sensiblement allégée. Une partie des troupes quitte son gîte quand l'armée est mobilisée pour entrer en campagne, ainsi quand Mercœur rassemble ses troupes pour aller faire lever le siège de Craon, en Haut-Anjou, épisode militaire qui débouche sur une victoire éclatante de son camp. À cette occasion, à la mi-mai 1592, une partie des « gens de guerre de la garnison [de Redon] sont prestz de partir pour aller en l'armée⁵⁴ ». Lors de la montre à Redon, le 1er mai 1595, d'une compagnie d'arquebusiers, la solde est versée pour les trois mois précédents pendant lesquels elle a servi soit en la ville, soit en l'armée de Mercœur⁵⁵.

Mais il y a mieux. Les troupes protégeant la ville et ses environs ne restent pas inactives dans leur cantonnement redonnais : elles sont régulièrement mobilisées pour se livrer à la « guerre de course », terme – et pratique – qui ne sont, à l'époque moderne, nullement réservés aux espaces maritimes⁵⁶. Celle-ci consiste à mettre les soldats au service de leur propre

53. AUDREN de Kerdrel (Vicomte), « Documents inédits relatifs à l'histoire de la Ligue en Bretagne », *Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome 2, 1862, p. 242 (pour 1591) ; BARTHÉLEMY, Anatole de, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de la Bretagne, 1880, p. 197 (pour 1595). C'est à partir du chiffre des dépenses fourni pour 1595 que TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 98-99, estime la garnison à environ 600 hommes par comparaison avec la situation de Brest pour laquelle on a une dépense équivalente et des effectifs connus.

54. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 B 3722, 16 mai 1592.

55. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1124.

56. Voir pour une ville plus importante : ANDRAULT, Jean-Pierre, « Une capitale de province sous les armes au temps de la Ligue : la guerre de course menée par Poitiers entre 1589

financement, en les impliquant dans diverses formes de prédation. En vertu du contexte de guerre civile, il s'agit d'abord de piller des cibles précises du camp adverse : au printemps 1589, on voit ainsi des soldats à l'œuvre dans une métairie qu'un conseiller au parlement fidèle au roi possède à Guémené-Penfao⁵⁷. Dans ce cadre, l'enlèvement du bétail, qui est ramené à Redon, constitue une pratique courante qui alimente non seulement les estomacs des militaires mais aussi un important marché de revente⁵⁸. Par ailleurs, des troupes prennent part à la levée de taxes spécifiques établies sur les communautés rurales pour financer les garnisons, en exerçant une contrainte plus ou moins rude, mais bien réelle. Elles s'investissent aussi dans la perception des impôts ordinaires. Que la ville se trouve dans le camp ligueur ou dans le camp royal, le même système est à l'œuvre. En 1592, une requête nous permet de repérer ce type de levée dans la paroisse d'Augan, à 30 km au nord-ouest de Redon : un litige remontant à 1590 oppose certains des habitants, emprisonnés à Redon, au général de leur paroisse, en raison du retard du paiement d'une « contribution de neuf mois des gens de guerre estant a Reddon⁵⁹ ». En 1597, des hommes de la garnison de la ville descendent jusqu'à Couëron, au bord de la Loire, à plus de 60 km au sud, pour y lever le fouage, et ils y tuent un des habitants⁶⁰. Le fardeau de ces levées récurrentes est évidemment dénoncé par les populations qui en sont victimes, mais dans une Bretagne plutôt prospère et largement épargnée jusque-là par la guerre, les exigences liées à son financement peuvent souvent être respectées.

On dispose d'assez nombreuses mentions de paroisses rurales concernées par les exactions et les levées organisées ou épaulées par les soldats de Redon. Or sur la quinzaine de villages cités au gré des sources, on note non seulement l'absence, attendue, de Redon (rappelons que la paroisse est bien plus étendue que la ville), mais également celle des paroisses proches, comme si Auessac ou Bains, Allaire ou Fégréac, terroirs dans lesquels les intérêts fonciers des Redonnais sont solidement représentés, étaient sciemment préservés. Cela ne peut qu'accroître la domination de Redon sur ses environs immédiats, grâce à ce rôle protecteur. D'autant qu'on n'a pas de traces de raids issus de l'autre camp dans ce secteur, peut-être à cause du risque que représenterait alors une intervention rapide de la puissante garnison redonnaise. Avant 1595, c'est bien plutôt cette dernière qui est en mesure de menacer la ville royale la plus proche, celle de Malestroit⁶¹.

et 1593 », dans CORVISIER, André et JACQUART, Jean (dir.), *Les malheurs de la guerre, I : de la guerre à l'ancienne à la guerre réglée*, Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 39-63.

57. JOÛON DES LONGRAIS, Frédéric, *op. cit.*, p. 196-198.

58. Pour une affaire concernant un paysan de Derval, voir l'épisode mentionné par TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 102. On est alors en février 1597, et donc officiellement en période de trêve.

59. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1659, 24 mars 1592.

60. CROIX, Alain, *Moi Jean Martin recteur de Plouvellec... Curés journalistes de la Renaissance à la fin du 17^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 56.

61. Mention d'un habitant de la ville « coutellassé [...] par ceux de la garnison de la ville de Redon » en avril 1590 : *ibid.*, p. 42.

Il est cependant probable que cette protection entraîne des contreparties : une contribution aux travaux de fortification, comme en 1490 quand les populations sont sollicitées à quatre lieues à la ronde ; une participation aux charrois, ainsi « pour conduire le canon de monseigneur le duc de Mercœur » qui vient de prendre Malestroit, pour peu de temps d'ailleurs⁶².

La fiscalisation du commerce fluvial toujours actif procure également des ressources pour financer l'effort de guerre. En un an (mai 1594-avril 1595) la *pancarte* levée à Redon au nom de la Sainte Union rapporte un peu plus de 20000 écus, soit l'équivalent du financement de près de huit mois de solde de la garnison⁶³. Selon Rosnyvinen de Piré, Talhouet ne s'est d'ailleurs pas privé de lever des contributions « sur les denrées qui remontent la Vilaine jusqu'à Rennes, entr'autres sur les vins », peut-être pour assurer des avances de soldes dont on a vu plus haut qu'elles lui incombaient souvent⁶⁴. Il est en revanche difficile de savoir si les vieilles franchises fiscales de l'abbé de Saint-Sauveur, qui bénéficiaient en partie à ses « vassaux », sont toujours monnayables dans le cadre de cette fiscalité extraordinaire. Pour autant, le maintien de ce trafic assure au moins aux Redonnais un avantage complémentaire : il facilite en effet leur propre approvisionnement, comme celui de la garnison.

Il ne faut d'ailleurs pas imaginer que les soldats qui stationnent dans la ville lui restent durablement étrangers. La sociologie des combattants de la guerre civile montre que nombreux sont les hommes sous les armes qui viennent de régions peu éloignées : on a vu plus haut ce qu'il en était des premières troupes de Mercœur entrées à Redon en mai 1589. Des Redonnais, fort logiquement, servent eux-mêmes dans certaines unités et bénéficient des soldes et avantages qui en découlent. Mais ils le font pour leur malheur parfois, comme Louis Alory, dont le livre de raison de François Lorier nous rapporte en juillet 1595 qu'il est mort dans un combat⁶⁵. À ce premier indice de rapprochement entre garnison et habitants s'en ajoutent d'autres, à commencer par les nombreux parrainages d'enfants redonnais assurés par les soldats. Lors du baptême des jumeaux Doutez, le 30 décembre 1590, l'un a pour parrain le trompette de la compagnie de Talhouet et un arquebusier d'une autre compagnie⁶⁶. Honorable homme Claude de la Vigne, qui avait choisi en janvier 1589 deux notables redonnais comme parrains (maitre Jean Desplaces et Pierre Macé notaire royal à Redon) fait appel en août 1595 à un capitaine de régiment et au sergent d'une compagnie de gens de pied : un « officier » et un « sous-officier » dont le statut renvoie à une forme de notabilité militaire et non plus civile, autant que cette distinction puisse alors avoir sens.

62. LEMASSON, C. *op. cit.*, p. 20; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 E 3722, 18 et 23 juillet 1592.

63. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 G 242/3, f° 39.

64. TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 81 et 99.

65. LE COQ, Nicolas, *op. cit.*, p. 50, n° 31.

66. Rappelons que la tradition veut que les garçons aient deux parrains et les filles deux marraines : à Redon, Lorier précise que cet usage disparaît en 1599, en application d'une décision du concile de Trente : LE COQ, Nicolas, *op. cit.*, p. 69.

Un autre indice est révélateur d'une intégration entre ville et garnison, sur un plan quasi institutionnel cette fois : en mai 1595, ce sont Pierre de La Haye et François Guillou « nommez et chouses par la communauté de ladite ville pour faire lesdictes monstres », qui organisent et contrôlent le versement de la solde d'une compagnie, alors que cette tâche revient normalement à un personnel spécialisé. Est-ce à dire que la municipalité a été directement impliquée dans la gestion des levées de taxes pour payer les troupes, avec l'aval des autorités ligueuses locales et donc au premier chef de Talhouet ? À côté des simples relations humaines, il y a en effet une dimension financière forte dans cette cohabitation. Du fait de sa situation et de son exceptionnelle garnison, Redon, à son niveau, paraît jouer un rôle de plaque tournante de l'exploitation économique de la guerre : l'argent capté ailleurs, souvent de force, ou localement dans le cadre d'un commerce préservé et en taxant avant tout des agents extérieurs, est ensuite redistribué et dépensé sur place, assurant ainsi un réel dynamisme à de nombreuses activités. Si, dans la population redonnaise, les « ligueurs » les plus visibles se trouvent être, dès juillet 1589, des hôteliers et taverniers, n'est-ce pas aussi parce que les troupes logées dans la ville, dont beaucoup sont des gens du pays, y font « marcher le commerce », et le leur au premier chef ? L'intérêt économique bien compris peut se combiner ici à des convictions, tant religieuses (préserver le catholicisme) que civiques (préserver la sécurité).

Une fois la guerre établie dans la durée, certaines sources permettent de deviner l'implication d'habitants de Redon dans le recel et la revente du bétail⁶⁷. D'autres circulations financières directement liées au conflit s'observent également. Redon en effet héberge un bon nombre de prisonniers de guerre et autour d'eux s'est mis en place un marché des rançons. En 1590, le marchand redonnais Mathurin Jéhu avance ainsi 500 écus pour régler une rançon, somme qui lui est remboursée deux ans plus tard⁶⁸.

En dehors des relations avec les soldats ou leurs divers butins, les habitants de Redon profitent de la situation de crise pour saisir encore d'autres opportunités. Ainsi la juridiction seigneuriale de la ville cherche à attirer à elle des procédures, voire à s'annexer d'autres juridictions. Les Redonnais bénéficient d'abord de l'occasion offerte par le sort contraire des baronnies de Rieux et de La Roche-Bernard : toutes deux en effet appartiennent à un seigneur protestant, le jeune comte de Laval. La tutelle de ses biens a été confiée à René de Rieux-Sourdéac, un seigneur catholique, mais qui n'est pas sur place et surtout choisit le camp royal : il est donc bien en peine, dès le début du conflit, de faire respecter les droits du seigneur légitime. Aussi n'est-on pas surpris de voir un certain nombre de cours relevant de ces baronnies phagocytées par Redon : son auditoire récupère des procédures relevant de la cour de Rieux à Fégréac ou de celle de La Gacilly,

67. TRÉVEDY, Julien, *op. cit.*, p. 102-103, à propos d'un certain Geoffroy Hervé qui demeure dans un faubourg de Redon et loge « dans une méchante étable » du bétail capturé par des soldats.

68. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 B 3722, 15 avril 1592.

toutes entendues par le sénéchal de Redon⁶⁹. En 1593, les habitants de La Roche-Bernard se plaignent auprès des États provinciaux ligueurs de ce que « les officiers de l'abbé de Redon contraignent les supplians aller pleder à Redon, lieu du tout aux supplians tres incomode, tant à cause de la distance du lieu que des deulx rivières qui leur faut passer, où souvent il n'y a bateau⁷⁰ ». Les Rochois s'inquiètent également de possibles attaques en chemin de la part de « l'ennemy de Malestroit ».

Les Redonnais savent eux aussi exploiter l'insécurité d'ensemble. Jean Macé, l'un d'entre eux, qui contrôle la ferme des impôts du bailliage de Saint-Nicolas près Redon, obtient ainsi en 1590 des autorités ligueuses, le déplacement provisoire du contentieux de sa ferme de Nantes à Redon. Il n'a pas de mal à argumenter que les communications avec Nantes sont rendues critiques par les « hérétiques » de Derval, Blain ou La Bretesche – ce dernier château, tenu par les royaux, étant d'ailleurs le siège de la juridiction de la baronnie de La Roche-Bernard jusqu'à sa prise par Mercœur en 1591. En soulignant la présence – réelle bien que non exclusive – de protestants dans ces trois places, Macé fait le lien avec la dimension religieuse du conflit. Et il est sans doute sincère dans ses convictions catholiques. Il n'en reste pas moins qu'il sait les mettre au service de l'activité judiciaire de sa ville, alors même qu'il ne s'agit pas d'une juridiction royale. En raison de problèmes posés par la levée d'impôts votés par les États ligueurs, la ville leur demande d'établir à Redon un commis qui aura la charge du secteur⁷¹. Sur le plan commercial, les taxes pour des cargaisons déchargées ou chargées à La Roche-Bernard sont acquittées à Redon entre les mains d'un receveur, François Courriolle, membre d'une des familles redonnaises les plus en vue. L'argent de ces taxes (et de certains impôts royaux) doit d'ailleurs servir à payer les travaux de fortification de Redon⁷². Tous ces empiètements sont sans doute plus profitables à la cité que l'octroi tardif d'un présidial, qui paraît bien grand pour elle. C'est le 27 janvier 1597, nous apprend François Lorier, que le siège présidial de Nantes – ou du moins sa version royaliste – commence à tenir ses sessions à Redon sous la présidence de Julien Charrette, sénéchal de Nantes. On n'en sait guère plus sur cette implantation qui s'efface dès l'année suivante quand un présidial réunifié et fidèle au roi est rétabli sur les bords de la Loire.

69. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 B 3722, *passim*.

70. BARTHÉLEMY, Anatole de, *op. cit.*, p. 142.

71. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, B 3200 (requêtes particulières). Ici cependant, on prévoit de faire appel pour le contentieux à un juge royal, ce qui semble exclure la cour de Redon.

72. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 3199 (mémoires). C'est logiquement un Redonnais des cercles dirigeants, Guillaume Perroteaux, qui est en 1595 commis à la recette et dépense de ces fortifications : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2914, f° 265. La ville est aussi prête à prendre en main l'entretien de la « chaulcée qui conduist de ladite ville au bourg de Saint-Nicolas », normalement assuré par le roi, à condition que ce soit avec des fonds prélevés sur la pancarte déjà évoquée, qui deviendront « communs à ladite ville », et dont son miseur « tiendra compte par devant les juges de Redon et non ailleurs ».

Pendant quelques mois du moins, cette prestigieuse cour accroît encore l'activité judiciaire de la ville. Sans parler des justiciables dont le séjour est souvent profitable, Redon semble avoir connu une croissance de sa population pendant la décennie ligueuse. Grâce aux registres de baptêmes, on y repère de petits notables ruraux qui s'y sont réfugiés. Est même mentionné, le 3 juillet 1594, un réfugié qui, sans doute par nécessité, s'est reconverti comme soldat de la garnison. Le comptage d'ensemble des baptêmes constitue cependant l'indice le plus significatif : alors que la moyenne annuelle de 1576-1585 s'établissait à 117,4, elle atteint 143,4 pour la période 1595-1599.

Redon profite pour finir du comportement de son nouveau gouverneur. Talhouet en effet sait préserver « sa ville », au profit d'intérêts mutuels bien compris. Cela ne signifie cependant pas qu'il traite les Redonnais sur un pied d'égalité. La distance sociale n'a pas disparu : peut-être même se renforce-t-elle. Il est significatif que Talhouet ne soit parrain qu'une seule fois à Redon au cours de la période. Et c'est au tout début (13 mars 1590) et pour le fils d'un noble qui n'appartient pas aux cercles redonnais. Le 26 novembre suivant, lors du baptême de son propre fils, il ne fait pas non plus appel à eux pour les parrainages, mais bien à sa famille (son frère aîné, sa belle-mère). La brillante ascension des Talhouet n'en doit pas moins beaucoup au gouvernement redonnais que Mercœur lui a initialement confié⁷³. Il représente un atout décisif lors de la négociation de 1595 avec les royaux. Son fils et son petit-fils vont d'ailleurs lui succéder dans cette charge et le dernier sera même baptisé Louis-Redon ! Pour Redon, disposer ainsi d'un représentant du roi, durablement présent et influent, est une vraie nouveauté, qui s'avère bien utile dans l'immédiat. Progressivement mais rapidement semble-t-il, c'est aussi un facteur d'affaiblissement de l'autorité politique de l'abbé et du monastère au sein de la communauté, d'autant plus que le siège reste vacant du début de 1596 à 1600⁷⁴. Le gouvernement « à l'extraordinaire » de Talhouet, acclimaté grâce à la guerre, a également fait s'effacer le capitaine Feste, pourtant toujours présent à Redon à la fin du conflit. Et on a enfin le sentiment que l'abstention politique de la communauté de ville n'a pas nui, bien au contraire, à l'extension de son emprise concrète sur Redon et ses environs⁷⁵. Elle a sans doute aussi servi sa prospérité matérielle⁷⁶.

73. Sans qu'il soit possible, à ce stade, de faire le lien avec son nouveau statut, constatons que Talhouet multiplie les achats de seigneuries pendant la période : Mézan en Caden en 1590, Séverac en 1592 (pour 10300 écus), Bléhéban, aussi en Caden, en 1593 : Arch. dép. du Morbihan, 125 J 5 (28-4-1594); Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 63 f° 12 et B 608, f° 131.

74. Lors de la crise de subsistance de 1597, Lorier fait état de mesures prises par le seul gouverneur, « la guerre durant uncore » : LE COQ, Nicolas, *op. cit.*, p. 59, n° 94.

75. Sur les bénéfices liés à la gestion de la guerre, voir à propos de Rennes, HAMON, Philippe, « Rennes au temps de la Ligue : pouvoir municipal et pouvoirs dans la ville » dans HAMON, Philippe, et LAURENT, Catherine (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, PUR, 2012, p. 282.

76. En 1597, Redon figure à un niveau élevé dans un emprunt forcé destiné à financer l'effort de guerre des royaux : sa taxe est de 16500 écus, quand Vitré est à 21000, Ploërmel

Malgré cet incontestable privilège, la ville ne peut être totalement épargnée par les retombées des guerres. On a vu plus haut le sort malheureux de Louis Alory, mort au combat. Voici une autre victime : le 17 mai 1594, frère Christophe de Guencru, moine de l'abbaye, est assassiné par un soldat alors qu'il assiste à la sépulture d'un autre soldat dans l'église paroissiale⁷⁷. Mais le coupable sera pendu à Nantes et l'incident reste isolé. La ville n'est pas à l'abri des épidémies et des problèmes d'approvisionnement, récurrents dans la France du temps et spécialement graves en 1597-1598⁷⁸. Mais elle paraît moins fortement touchée que bien des communautés de la province. Cela n'empêche pas qu'à Redon comme ailleurs, on se réjouisse franchement du retour de la paix : après que Mercœur a fait sa soumission à Henri IV, des feux de joie sont allumés dans les rues le 30 mars 1598, et François Lorier commente : « Dieu nous fasse la grâce que ladite paix soit de longue durée et qu'il nous conserve notre roy. » Le 22 juin suivant, nouvelles festivités, et nouveaux feux de joie, cette fois pour la paix avec l'Espagne.



L'évocation de cette joie, comme plus haut les allusions aux convictions religieuses, introduisent ici des sentiments, dont la place a pu sembler ténue, en ces temps de guerre civile apparemment propices aux passions, dans les comportements des acteurs sociaux redonnais tels qu'ils ont été décrits. Dans un contexte critique, et autant que les sources nous permettent de le saisir, ceux-ci ont su s'adapter et saisir au mieux les opportunités qui leur étaient offertes. Quand un pays s'enfonce dans la guerre civile, le retrait individuel est toujours possible. Mais il n'en va pas de même pour une communauté urbaine, même modeste : il lui faut donc choisir son camp. À Redon, on le fait en préservant au mieux l'ordre local. L'entrée dans la guerre civile est clairement subie et non voulue : une fois qu'elle s'est imposée, il s'agit *a minima* de se protéger et si possible de tirer profit de la situation. Or sur ces deux plans le privilège redonnais est net : la ville et ses habitants ont été particulièrement préservés sur le plan politique et militaire et particulièrement aptes à tirer profit d'événements bien plus durement ressentis dans les paroisses rurales et nombre d'autres villes. Placée en position stratégique, donc exposée, Redon a su transformer en atout la contrainte que représentait une importante garnison, que ce soit pour l'ordre intérieur, pour l'exploitation du plat-pays, pour stimuler les échanges sur place et protéger ceux qui fonctionnent à plus longue dis-

à 12000, Malestroit à 6000 et Saint-Brieuc à 3000 : THORAVAL, Laurent, *Histoire d'un emprunt forcé (1597-1622). Les Bretons, la Ligue et Henri IV*, mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Hamon, Rennes 2, 1997, p. 100. L'absence de Redon d'une liste des villes endettées au sortir de la Ligue est-elle également significative ? Voir COLLINS, James, *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, Rennes, PUR, 2006, p. 154-155.

77. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 3 H 40, registre capitulaire 1593-1600, f° 8 v°.

78. C'est sans doute cette crise qui explique la dégradation de la situation de l'hôpital de Redon dont témoigne une enquête de 1601 : CROIX, Alain, *La Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 618 et 651.

tance. Si l'intégration est effectivement aussi poussée, peut-on aller jusqu'à parler de symbiose entre la ville et la garnison? Du moins la militarisation de la société locale, conséquence de la situation de guerre civile, manifestée à la fois par la présence de soldats venus de l'extérieurs et par les engagements des Redonnais, se déroule-t-elle ici dans des conditions plutôt favorables⁷⁹.

Le changement de camp, au beau milieu du conflit, ne perturbe pas ce modèle, ce qui pose la question de l'indifférence relative des Redonnais face aux engagements partisans. Serait-ce qu'on surestime leur rôle dans la société du temps? La question mérite d'être posée plus largement : les prédications enflammées sont-elles alors, en Bretagne comme ailleurs, un moteur d'action décisif? La participation au combat de nombreuses communautés rurales et urbaines relève-t-elle de la lutte pour le parti, ou bien d'autre chose? En effet, cette indifférence partisane – au moins relative – ne signifie pas pour autant un désintérêt pour la vie politique, au sens large du terme. Elle laisse penser qu'à Redon, comme ailleurs, les valeurs qui mobilisent ne sont pas tant celles de la passion religieuse ou de la vengeance politique que celles de l'ordre, de la sécurité ou de la prospérité, à préserver coûte que coûte, et d'abord chez soi et pour soi. Et, en la matière, il sera bien difficile de dissocier raison et sentiment... Quand des risques ont été pris par certains, c'est sans doute avant tout dans cet esprit et dans cet objectif, plus que pour faire triompher un parti. Mais après tout, la paix contribue à l'ordre, et celui-ci, tant social que naturel, est d'inspiration divine et ordonné au salut. Ces valeurs assurent un cadre à la fois idéologique et très matériel pour neutraliser angoisses et inquiétudes⁸⁰. C'est toute l'exemplarité du dossier redonnais que de laisser deviner une impressionnante efficacité, pendant cette décennie cruelle, à préserver l'ordre local et à assurer une certaine prospérité.

À l'évidence, la ville est favorisée par l'homogénéité qu'on a décelée au sein des dominants locaux et par leur capacité à faire consensus, en mettant une sourdine aux tensions secondaires qui doivent bien exister ici comme dans toute collectivité, même si elles sont discrètes dans les sources⁸¹. Les transcender pour traverser la crise est une première réus-

79. Sur la notion de militarisation de la société pendant les Guerres de religion voir SOURIAU, Pierre-Jean, *op. cit.*

80. Voir en écho l'analyse d'Olivia Carpi, évoquant la situation d'Albi dans un compte-rendu : « Cette volonté d'assumer la sécurité de la cité face à l'extérieur et de sauvegarder, *intra muros*, l'ordre et la paix ne sont pas propres à cette ville : en fait ce serait plutôt le cas modal de ces communautés citadines du XVI^e siècle et du début du suivant, qui ne s'abîment pas toutes dans la discorde et la violence, en grande partie grâce à l'action de dirigeants peu enclins à succomber aux passions, que ce soit pour des raisons spirituelles, éthiques ou plus prosaïques » : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, année 2013, n° 60-2, p. 147.

81. On en découvre cependant dans le registre de la juridiction : litiges liés au grand commerce, à la vie de l'abbaye, contestation de la possession d'un office, et même de très intéressantes procédures concernant les problèmes de garde ou de détention et d'usage d'armes (hallebarde dérobée, arquebuse disputée...). D'autres émergent du registre

site. La seconde est d'être parvenus à contrôler ou à convaincre artisans, gens du port et du fleuve et autres populations subalternes, et à éviter tout débordement social : c'est le signe d'une domination efficace. La prospérité maintenue a pu y aider.

Tenir la guerre à distance, en pleine guerre civile, a en effet permis de combiner deux atouts : la protection des activités économiques héritées du temps de paix, qu'elles soient agricoles ou commerciales, et un fonctionnement « à l'extraordinaire » qui utilise les possibilités offertes par la guerre elle-même pour générer de nouvelles activités et de nouveaux financements. À l'heure de l'édit de Nantes, Redon et Talhouet peuvent donc tirer un bilan positif de leur première décennie de vie commune. On pourrait presque dire qu'ils ont réussi à vivre un âge d'or dans une crise de « l'Âge d'or » breton. Il leur faudra apprendre ensuite à se réadapter ensemble à l'après-guerre.

capitulaire, ainsi quand deux prieurs se disputent la direction de la communauté, ce qui provoque des incidents lors de diverses cérémonies : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 3 H 40, registres capitulaires, 1593-1600, f°8 v° et 22.

RÉSUMÉ

Étudier une communauté plongée dans une longue guerre civile, comme l'est Redon pendant les guerres de la Ligue en Bretagne (1589-1598), implique ordinairement de dresser un tableau du préjudice subi, *a fortiori* quand la ville concernée constitue comme ici un enjeu stratégique à même de susciter agressions extérieures et violences internes. Or le dossier redonnais permet une toute autre approche. L'entrée dans la crise, pas plus que le changement de camp de la ville en 1595, ne provoque aucun affrontement. Mieux encore, Redon reste totalement à l'écart des hostilités. La présence d'une importante garnison semble avoir été un atout, non un fardeau : non seulement elle tient à distance les menaces militaires mais elle prélève hors de la ville de quoi financier les soldes et entretenir l'activité économique sur place. La division de la province ne semble pas affecter les échanges commerciaux et la ville utilise même la crise pour capter de nouvelles juridictions.

Largement préservée, Redon tire donc profit d'un contexte difficile, militarisation comprise, avec une efficacité inhabituelle. Solidaires des choix avisés de leur gouverneur, plus sensibles à l'ordre et à la prospérité locale qu'aux idéologies partisans, les dominants sont les principaux, mais non les seuls, bénéficiaires de cette situation privilégiée.

ABSTRACT

To study a community plunged in a long civil war, as Redon was during the wars of the League in Brittany (1589-1598), normally involves describing the damage or harm inflicted. This is particularly true when the town in question was of strategic importance and liable to suffer from acts of external aggression and internal violence. But in the case of Redon, it is possible to approach the subject differently. Neither the beginning of the crisis nor the decision to switch sides in 1595 resulted in confrontation. Better still, Redon kept away from the hostilities. The presence of a large garrison seems to have been an asset rather than a burden: not only did it ward off military threats, but it also sourced the money for both the soldier's pay and local economic activity from the surrounding area. The division of the province does not seem to have affected commercial exchanges and the town was even able to use the crisis as a means of enhancing its jurisdiction.

Unscathed, Redon profited from the difficult circumstances, including militarisation, with unusual efficiency. Supportive of the shrewd choices of their governor, more awake to the need for law and order as well as local prosperity than to partisan ideologies, the local elites were the main, but not the only, beneficiaries of this privileged situation.